



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0199

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneire, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneire), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0199**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Fondation entrepreneurs de la Cité a été créée à Lyon en 2009. Elle s'appuie sur le savoir-faire des professionnels de l'assurance et du micro-crédit pour proposer un accompagnement et une micro-assurance solidaire aux personnes défavorisées, créatrices de leur propre emploi. Ses missions consistent à :

- sensibiliser les micro-entrepreneurs à l'intérêt de l'assurance pour pérenniser leur activité,
- accompagner les micro-entrepreneurs dans l'analyse des risques,
- proposer une offre d'assurance adaptée.

Pour cela, la Fondation a notamment élaboré un produit particulier, la "trousse première assurance" (TPA), basé sur des garanties sur mesure et ouvertes à tous, sur une cotisation modérée (1 € par jour) sans commission et sur une protection transitoire (4 ans) vers l'accès à un produit classique. Afin de prescrire ce produit spécifique auprès des créateurs d'entreprise, Entrepreneurs de la Cité s'appuie sur les réseaux traditionnels d'appui à la création. La Fondation sert aussi de passerelle entre ces réseaux et les assureurs. Elle compte notamment parmi ses membres AG2R, April Group, Evolem, la Banque Postale, la Caisse des dépôts et consignations (CDC), CNP Assurances, La Mondiale, Planet Finance.

Son activité est nationale mais la Fondation œuvre particulièrement sur le territoire de l'agglomération.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

Les ambitions du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE), pour la période 2012-2014, sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

De nombreux bénéficiaires des minima sociaux accèdent à l'emploi en créant leur propre activité. Si ces entrepreneurs bénéficient aujourd'hui d'outils financiers adaptés, notamment grâce au développement du micro-crédit, ils disposent rarement de fonds propres nécessaires pour accéder à une assurance garantissant la sécurité de leur statut et de leur environnement familial, permettant de sécuriser et donc de pérenniser leur activité.

C'est dans le cadre de ces activités que la Fondation entrepreneurs de la Cité sollicite un soutien financier de la Communauté urbaine de Lyon, pour déployer son action sur la thématique assurantielle, en complément de l'action des structures du réseau L_VE oeuvrant sur l'accès des créateurs au financement.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan

Par délibération n° 2013-3867 du 18 avril 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la Fondation entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2013.

Le bilan de l'activité de la Fondation entrepreneurs de la Cité dans le cadre de ce financement est le suivant :

- 540 nouveaux assurés en France, et un portefeuille total de 3 221 micro-entrepreneurs assurés en France dont 747 assurés depuis la création sur le territoire communautaire,
- accueil, en 2013, de 407 micro-entrepreneurs pour la micro-assurance sur le territoire de la Communauté urbaine, 144 adhérents (dont 21 en décennale),
- en 2013, 24 810 visites du guide web de l'assurance à l'échelle nationale, dont 2 910 à l'échelle de la Communauté urbaine,
- un taux de transformation (pourcentage de personnes qui appellent et qui finissent par adhérer à la micro-assurance) sur le territoire de la Communauté urbaine de 35 %,
- concernant la typologie des demandeurs, 32 % des micro-assurés sont installés en zones urbaines sensibles et 45 % des micro-assurés sont des femmes.

Les actions poursuivies par la Fondation entrepreneurs de la Cité présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Les 3 grands objectifs poursuivis par la Fondation Entrepreneurs de la Cité en 2014 sont les suivants :

- poursuivre le développement de la protection des entrepreneurs par la micro-assurance : les objectifs sont d'accueillir 440 prospects, sur l'année, sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon (350 pour la "trousse de première assurance" et 90 pour le produit décennal). 160 contacts parmi ces prospects doivent se transformer en adhésions (dont 135 pour la "trousse de première assurance" et 25 pour le produit décennal).
- développer l'information et l'accompagnement des entrepreneurs sur les questions d'assurance : poursuite du guide web de l'assurance, avec 1 article par mois. Objectif : 2 250 visites par mois au niveau national et 275 visiteurs par mois sur le territoire de la Communauté urbaine,
- poursuivre la prévention des risques par la mise à disposition du service gratuit "LOCAL SECUR". Objectif : faire bénéficier 50 entrepreneurs de la Communauté urbaine.

Budget prévisionnel 2014 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	1 850	Communauté urbaine de Lyon	20 000
services extérieurs	8 877	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	9 500
autres services	18 650	mécénat privé	27 000
impôts et taxes	393	produits financiers	24 500
charges de personnel	61 730	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)	9 500

charges indirectes	10 000	prestations de service	1 000
		prestations en nature - dons en nature	10 000
Total	101 500	Total	101 500

Il est donc proposé au Conseil de communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € au profit de la Fondation entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2014. La Communauté urbaine a versé 20 000 € en 2013 au profit de la Fondation entrepreneurs de la Cité ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la Fondation entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Fondation entrepreneurs de la Cité définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.